

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 28 (1883)
Heft: 2

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MM.

- Régiment d'infanterie N° 19. Andrees, J.-J., pasteur, Zofingue.
 » Reinle, Adolphe, curé, Sulz.
 » 20. Wunderli, Alf., curé, Baden.
 » Heitz, Jacob, pasteur, Othmarsingen.
 » 21. Preiswerk, Ed., pasteur, Thayngen.
 » 22. Nabholz, Jean, pasteur, Kloten.
 » 23. Herold, C.-Otto, pasteur, Winterthour.
 » 24. Bartoldi, Emile, pasteur, Thalweil.
 » Fuchs, Aloïs, curé, Altendorf.
 » 25. Dettwyler, pasteur, Lustdorf.
 » Keller, curé, Sirnach.
 » 26. Hirzel, Hartmann, pasteur, Rheineck.
 » Buhler, Jacob, curé, Amden.
 » 27. Rothenmund, Alf., pasteur, Alt-St.-Johann.
 » Ehrat, Alf., curé, St-Gall.
 » 28. Steiger, Auguste, pasteur, Hérिसau.
 » Bischofberger, Séb., chapelain, Appenzell.
 » 29. Becker, Bernhard, pasteur, Linthal.
 » Wipfli, Joseph, vicaire, Erstfeld.
 » 30. Schinner, Math., abbé, Brieg.
 » 31. Lutta, Paul, pasteur, Valendas.
 » Schmid, George, professeur, Coire.
 » 32. Vacat.
- Lazarets de campagne N° 1. Rochat, Louis, pasteur, Vuarrens.
 » de Courten, Guill, abbé, St-Maurice.
 » 2. Perrochet, Alex., pasteur, Neuchâtel.
 » Jecker, curé, Moutier.
 » 3. Ruetschi, Ad., pasteur, Munchenbuchsee.
 » 4. Volz, Aug., pasteur, Wynau.
 » Zehnder, B., chapelain, Niederwyl p^r Cham.
 » 5. Böhringer, Paul, pasteur, Bâle.
 » Pfluger, François, curé, Gempen.
 » 6. Kempin, Walter, pasteur, Enge.
 » Schnyder, Pius, vicaire, Tuggen.
 » 7. Schönholzer, Gottfr., pasteur, St-Gall.
 » Eugster, curé, Dussnang.
 » 8. Nadig, Bernh., curé, Dissentis.
 » Buss, Ernest, pasteur, Glaris.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

France. — *L'Armée française* annonce que la commission de révision du règlement sur les manœuvres d'infanterie a été invitée par M. le général Billot, ministre de la guerre, à presser la partie de ses travaux qui a trait aux formations de combat, au combat offensif et défensif des unités tactiques depuis la compagnie jusqu'à la brigade. Le ministre a exprimé le désir que cette partie du règlement soit terminée vers le 15 février prochain. Ces diverses formations seront expérimen-

tées à partir du 1^{er} mars par une brigade réunie à Satory et dont le commandement sera confié à Monsieur le général Boulanger, directeur de l'infanterie, brigade composée du 2^e bataillon de chasseurs, des 5^e et 103^e régiments d'infanterie.

L'opinion publique en France et à l'étranger, ajoute ce journal, s'est « beaucoup préoccupée dans ces derniers temps du fusil à répétition ; nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs que le ministre de la guerre a partagé ces préoccupations et va profiter de la réunion de la brigade dont il vient d'être parlé, pour faire expérimenter dans des tirs à balle et sur les divers dispositifs de combat 200 armes à répétition. Une compagnie par régiment en sera armée. »

— La mort du général Chanzy, commandant du 6^e corps d'armée, laisse en suspens la question des modifications dans l'emplacement des régiments affectés aux divisions de cavalerie indépendantes, qui était à l'étude.

Les régiments de cavalerie stationnés dans la 6^e division se répartissent ainsi :

La 6^e brigade, partie intégrante du 6^e corps d'armée, dont le quartier général est à Commercy et qui comprend le 12^e régiment de dragons à Commercy et le 6^e chasseurs à St-Mihiel ;

La 2^e division indépendante, dont le quartier-général est à Lunéville et qui comprend une brigade de cuirassiers (1^{er} et 2^e régiment à Lunéville) une brigade de dragons (7^e et 18^e régiments à Lunéville) et une brigade de hussards (5^e régiment à Nancy et 6^e à Pont-à-Mousson) ;

La quatrième division indépendante, dont le quartier-général est à Meaux et qui comprend une brigade de cuirassiers (7^e et 10^e régiment au camp de Châlons) et une brigade de chasseurs (8^e régiment à Verdun et 14^e à Sedan) ;

Le 4^e régiment de chasseurs à Epinal, qui fait partie des corps appartenant au gouvernement de Lyon.

Outre les deux brigades sus mentionnées ci-dessus, la 4^e division indépendante comprend une brigade de dragons (22^e régiment à Meaux 23^e à Provins). C'est cette brigade, qui est en quelque sorte perdue sans utilité autour de Paris, en dehors de la 6^e région, dit *La France*, qu'il est question d'envoyer, avec le reste de la division, sur l'extrême frontière. Le quartier-général serait transféré de Meaux à Vouziers, Sainte-Menehould avec la brigade de chasseurs, la brigade de dragons s'établirait à Verdun et les deux régiments de cuirassiers à Sedan.

— Encore un nouveau ministre de la guerre ! A la suite d'un manifeste du prince Napoléon Jérôme diverses propositions de proscription contre les membres des familles prétendantes ayant été soumises à la Chambre, il en est résulté une crise ministérielle qui a amené la retraite du cabinet de M. Duclerc, président, amiral Jauréguiberry et général Billot. Ce dernier a été remplacé au ministère de la guerre par le général Thibaudin, commandant de la 6^e division, armée de Paris.

— Sur l'initiative du *Spectateur militaire* un comité présidé par l'amiral Jauréguiberry s'est formé pour élever une statue au général Chanzy sur un des théâtres de guerre de l'armée de la Loire.

Alsace-Lorraine. — En réponse aux diverses manifestations anti-allemandes qui se sont produites récemment, y compris celle des obsèques Gambetta, le maréchal Manteuffel, gouverneur d'Alsace-Lorraine, a prononcé le 15 janvier, à l'occasion de l'ouverture du Landesausschuss, un discours remarquable par sa franchise politique dictatoriale autant que par l'élévation de ses vues militaires. Parlant de la guerre qui pourrait éclater de nouveau entre la France et l'Allemagne, il s'est exprimé comme suit :

« Dans la nouvelle province que je suis chargé de gouverner, on a cru devoir nommer un député, dont le programme se résumait dans ces mots : « protestation et action. » La protestation date de Bordeaux, ce qui lui donne cette explication catégorique : « la guerre, pour que l'Alsace-Lorraine ne reste pas à l'Allemagne ! » La guerre !... Messieurs, je suis soldat, la guerre est l'élément du soldat et j'aimerais bien le goûter encore ce sentiment élevé de commander dans une bataille. Savoir que la balle de l'ennemi peut vous appeler à chaque instant devant le tribunal de Dieu, et savoir que le sort de la bataille et, par conséquent, les destinées de la patrie peuvent dépendre des ordres que l'on donne — cette tension des sentiments et de l'esprit est divinement grande !

« Comme gouverneur d'Alsace-Lorraine, je ne puis désirer cette guerre. J'ai trop étudié les Condé et les Turenne ainsi que les campagnes de Napoléon, et les quatre batailles dans lesquelles je me suis trouvé en face des troupes françaises sont encore trop fraîches dans ma mémoire, pour que je ne respecte pas l'armée française.

» Mais je connais aussi mon armée allemande, et je sais aussi que si l'on nous forçait encore une fois à faire cette guerre, des centaines de mille de femmes allemandes diraient à leurs fils : « Avec ou sur le bouclier. » Ce ne serait pas seulement une guerre politique, mais une guerre nationale, et aucun pays n'aurait à en souffrir plus que l'Alsace-Lorraine dans sa situation géographique et avec ses deux grandes forteresses. Je le répète, je ne crains pas la guerre, mais je ne voudrais par me charger la conscience en y poussant... Je n'exige pas de servilités, pas même de sympathies ; tout ce que je demande, c'est qu'on se rende bien compte de la situation et des conséquences qu'il faut en tirer : c'est que le temps n'est pas encore venu d'abrèger la dictature en Alsace-Lorraine, ainsi que les députés de cette province l'ont proposé au Reichstag. L'empire ne peut accorder à l'Alsace-Lorraine le plein exercice des droits constitutionnels avant d'avoir la certitude que l'Alsace-Lorraine elle-même reconnaît qu'elle a été réunie définitivement à l'Allemagne. Puis-je répondre affirmativement à cette question ? Non ! »

Grèce. — On mande d'Athènes, le 1^{er} février, à l'Armée française, qu'une ordonnance royale fixe les limites des trois grands commandements militaires. Le premier, qui a son quartier général à Larissa, comprend les monarchies de Larissa, Trikala et Phthiotido-Phocide ; le second, qui a son quartier général à Missolonghi, les monarchies d'Achaïe-et-Elide, Zante, Corfou, Céphallonie, Arta et Etollo-Acarmanie ; le troisième, qui a son quartier général à Athènes, les monarchies d'Attique et Béotie, d'Eubée, d'Arcadie, de Messénie, d'Argolide-et-Corinthie, de Laconie et des Cyclades.